

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Défrichement de 1,3477 ha pour un projet d'aménagement composé de 13 lots à bâtir sur la commune d'Andernos-les-Bains (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a	<p>Défrichement de 1,3477 ha</p> <p>Rubrique 2.1.5.0 (IOTA) au titre de la nomenclature Loi sur l'Eau (article R.214-1 du Code de l'Environnement).</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un lotissement de 13 lots viabilisés de surface comprise entre 660 et 834 m², voués à accueillir des constructions à usage d'habitation, sur un terrain d'une surface de 1,3477 ha.

Le projet sera desservi par une voie nouvelle à sens unique en boucle raccordée sur la rue de la Vénérie à l'Ouest.

L'opération sera dotée de places de stationnement visiteurs en accotement de la voirie.

La voirie principale et les cheminements doux seront accompagnés par l'ensemble des réseaux secs, humides et d'assainissement.

Les espaces verts sont généreux à l'intérieur du lotissement, avec notamment un espace vert central d'environ 1 800 m² où le maximum d'arbres sera conservé et la conservation d'une bande tampon de 5 m de large entre le fossé et le fond des lots au Sud, permettant de protéger et entretenir le fossé et de renforcer l'intimité des futurs habitants et le caractère boisé du projet.

Un permis d'aménager d'une assiette de 13 477 m² sera déposé et une demande de défrichement portant sur la même surface. Actuellement, le site du projet est exempt de construction, il n'est donc prévu aucun travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un lotissement d'habitations dans la continuité de l'urbanisation existante à proximité : lotissements au Sud, à l'Ouest et à l'Est, et projet en cours au Nord, tout en réussissant son intégration paysagère en conservant un îlot central boisé par les arbres existants.

L'ensemble projeté a pour vocation d'accueillir 13 lots qui permettront d'augmenter la capacité d'accèsion de terrains constructibles viabilisés sur la commune d'Andernos-les-Bains et de répondre à la demande en logements sur ce secteur.

Le défrichage de la parcelle comprise dans l'emprise de l'opération permettra la réalisation de cette opération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase travaux défrichage :

Le défrichage sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches des quelques sujets restants et non conservés. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier certainement via la rue de la Vénérie à l'Ouest.

Phase travaux d'aménagement et de construction:

- Le passage des réseaux enterrés et de l'ensemble des réseaux divers dans des tranchées,
- L'aménagement de la voie nouvelle et des cheminements doux (terrassements, mise en place des couches de fondation et de forme, mise en place des bordures et du revêtement)
- L'aménagement des espaces verts paysagés et des espaces communs (programme de nettoyage doux des espaces naturels conservés et plantations), conservation tant que possible des arbres existants sur l'emprise des lots,
- La construction des maisons individuelles (terrassements pour les fondations, coulage des dalles, montage des murs, mise en place des charpentes et des ouvertures, toiture, ...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le lotissement sera occupé par des maisons individuelles.

Le projet connaîtra donc la vie classique d'un ensemble de logements : vie des résidents, déplacements depuis les logements vers les lieux de travail et de loisirs, production de déchets ménagers, consommation d'eau potable...

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager (Code de l'Urbanisme)
- Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement)
- Demande d'autorisation de défrichement (Code Forestier)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du permis d'aménager	13 477 m ²
- Emprise privative (lots)	9 051 m ²
- Voiries (voie nouvelle, accès, surfaces piétons)	2 351 m ²
- Espaces verts	2 075 m ²
Emprise du défrichement	13 477 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ANSERNOS-LES-BAINS (33)
"Les Parcelles Nord"
Rue de la Venerie

CADASTRE : Section AW n° 1

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 05' 24" O. Lat. 44° 45' 29" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site sont situées à 1,6 km du site du projet. Il s'agit de : - la ZNIEFF 1 : Conche Saint-Brice et réservoirs à poissons de la Pointe des Quinconces - 720000928. - la ZNIEFF 2 : Bassin d'Arcachon - 720001949.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement en Loi littoral "Mer"/Bassin d'Arcachon
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement sonore des infrastructures de transport terrestre Arrêté préfectoral du 2 juin 2016 Le site du projet n'est pas concerné par une de ces infrastructures.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation : Submersion marine - prescrit le 10 novembre 2010. PPR Incendie approuvé le 19 août 2010 modifié le 2 octobre 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'ANDERNOS-LES-BAINS est concernée par la ZRE "Oligocène à l'Ouest de la Garonne", dont la cote de référence est à -140 m NGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont situés à 1,8 km au Sud-Ouest : - Directive Habitat : n°FR7200679 "Bassin d'Arcachon et Cap-Ferret" - Directive Oiseaux : n°FR7212018 "Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant. Il s'agira de raccorder les lots au réseau AEP. Ce raccord sera étudié dans le cadre des permis d'aménager et fera l'objet d'un accord du gestionnaire dudit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du lotissement nécessitera la réalisation de terrassements (passage des réseaux, création des voiries, fondations...). Les déblais seront réutilisés sur site autant que nécessaire, les éventuels excédents seront collectés et dirigés vers des centres de valorisation des déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts du projet sont appréhendés dans la notice jointe en annexe 7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en amont hydraulique des sites du réseau Natura 2000, cependant il est distant d'environ 1,8 km de ces zones de protection qui se situent au niveau du Bassin d'Arcachon. Les impacts du projet sont appréhendés dans la notice en annexe 7. Ils sont jugés nuls à négligeables sur les réseaux Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de risque sur la ZRE qui se situe à -140 m NGF étant donné que les terrassements du projet seront superficiels, - Pas de risque lié au PPRI submersion marine car le projet ne se situe pas dans une zone d'aléa, - L'exposition au risque incendie sera maîtrisée en suivant les recommandations du SDIS, - Le projet n'impactera pas les ZNIEFF et le réseau Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces forestiers
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est seulement concerné par le risque incendie de forêt. Le projet sera doté des équipements nécessaires à la lutte contre les incendies.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier. Du fait de la création de nouveaux logements, le projet sera à l'origine de la présence de nouveaux habitants dans le secteur, habitants amenés à se déplacer (en voiture, mais également des déplacements doux : piétons et vélos).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances. Les travaux seront réalisés selon la charte "chantier propre" .

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entraîner des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses pourront être produites par les aménagements (candélabres et logements). L'utilisation éventuelle de candélabres à variation ou détection pourra limiter les émissions lumineuses.</p>
	<p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Actuellement, on observe des émissions lumineuses à proximité immédiate, issues de l'urbanisation voisine.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.</p> <p>Les travaux seront réalisés selon la charte "chantier propre".</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront récupérées, stockées et rejetées dans le milieu naturel par infiltration par le biais de structures réservoir contribuant ainsi à la pérennisation du cycle de l'eau.</p> <p>Les eaux pluviales issues des lots privatifs seront traitées par infiltration sur site par le biais de tranchées ou plateaux absorbants.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public existant. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration qui collecte le secteur.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, les parcelles sont boisées (plantation de pins maritimes).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Deux permis de construire de 4 895m² chacun, situés de part et d'autre du chemin des lapins au Nord, ont fait l'objet d'une autorisation de défrichement accordée en avril 2018 (n°18-017) et d'une demande d'examen au cas par cas pour un défrichement cumulé des 2 permis de construire(PC1 + PC2) accordé en juin 2018 (n°2018-6531).

Ces projets résidentiels comprennent pour chacun :

- 4 bâtiments de 40 logements dont 14 logements sociaux, desservis par une voirie interne connectée de part et d'autre au chemin des lapins,
- Une voirie accompagnée de places de stationnement en dalles gazons, de cheminements piétonniers, de locaux 2 roues et d'espaces verts. d'une emprise de plus de 2 000 m², soit environ 20% de l'emprise des projets.

Deux lotissements (2 permis d'aménager) de 81 326 m², situés de part et d'autre du chemin de lapins, ont fait l'objet d'une étude d'impact commune déposée en décembre 2018. Ces deux lotissements totalisent 90 lots individuels et 2 macro-lots pour la construction de logements sociaux.

Le permis d'aménager au Sud a fait l'objet d'une autorisation de défrichement accordée le 30 mars 2020 (n°19-123).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures de réduction/compensation sur les espaces naturels :

- Conservation d'arbres existants (Pins et Chênes) au droit des futurs espaces verts communs (ilot central et périphérie Sud). L'objectif étant d'allier habitat et espaces naturels boisés afin d'optimiser au mieux les possibilités du site tout en créant des espaces verts de qualité.

- Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront collectées, stockées puis infiltrées au droit du site. Le projet est soumis à la réalisation d'un dossier d'incidences au titre de la Loi sur l'Eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ensemble des impacts et mesures concernant le milieu naturel (notamment la conservation d'un maximum d'arbres existants et la mise en place d'une solution compensatoire pour la gestion des eaux pluviales) seront abordés dans le dossier "Loi sur l'Eau".

Le projet se situe en dehors des zonages du patrimoine naturel et n'est pas concerné par la présence de zone humide.

Au regard des enjeux environnementaux susvisés, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7. Présentation du site et du projet, impacts et mesures

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Andernos les Bains

le.

24/06/20

Signature

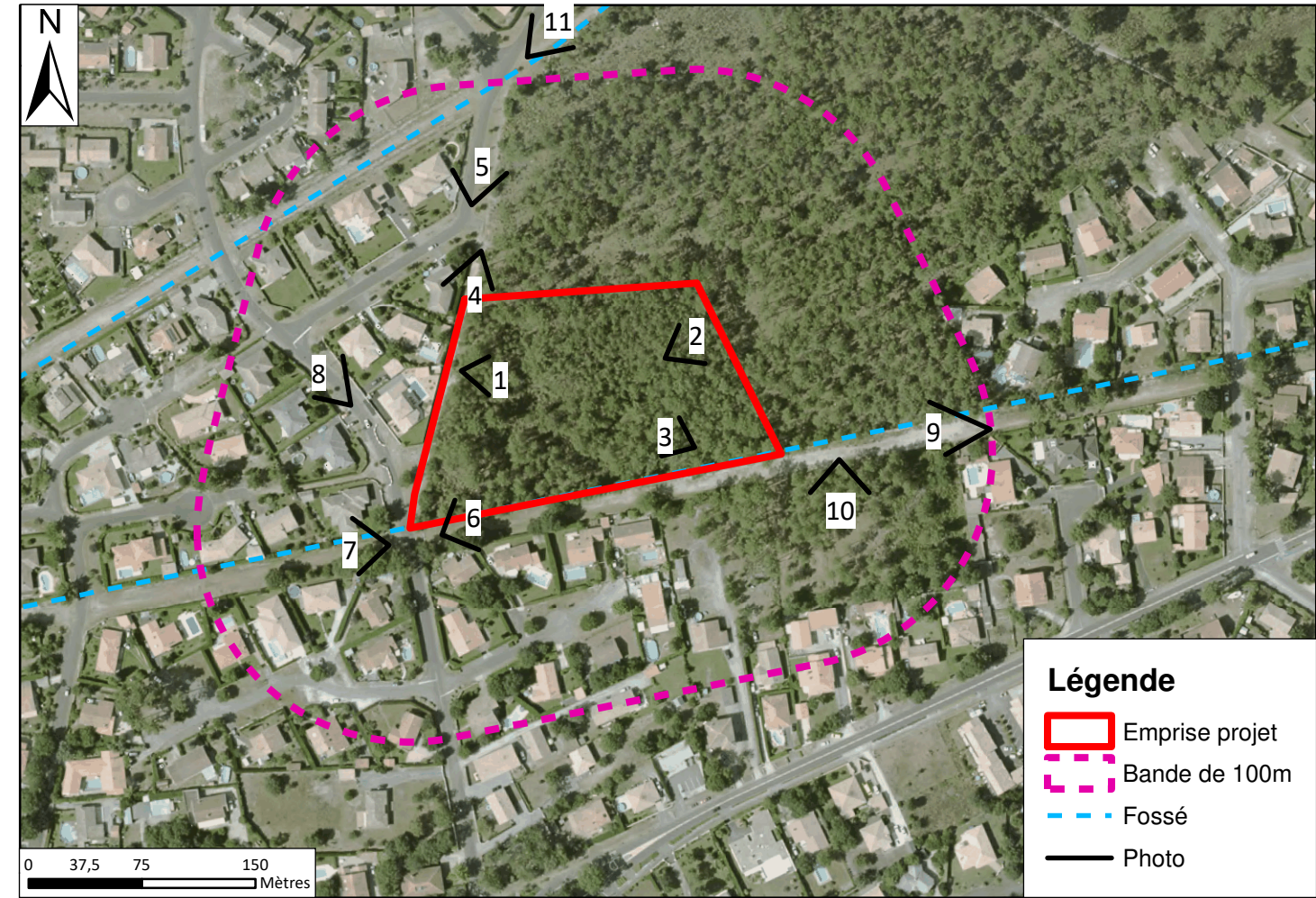
PROTAC
Siège Social *Bureaux*
2. Av. de la Plage du Bétey 66. Bld de la République
BP 74 - 33510 ANDERNOS 33510 ANDERNOS
Tél. 05.57.76.09.44
R.C. Bx B 313 933 293

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

3. PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DES ABORDS

SARL CERAG - 03/10/2019

SITE



ABORDS



LOTISSEMENT " Le Domaine du Bosquet "

Rue de la Vénérie
Référence Cadastreale :
Section AV n°1
Lieu-dit : "Les Parcelles-Nord"

PLAN DE COMPOSITION

PA 4 DOSSIER PERMIS D'AMENAGER

Échelle : 1/250

Dossier : M19_084

Date : 20.03.2020

Objet de la modification : Report (CPD)

MR : 11.02.2020

Plan de composition



Cabinet de Géomètres Experts Yves Guichard
18 rue du Colonel Robert Frouin, 33000 MARCHEPRISE
Tél. 05.57.11.11.14
www.guichard-gep.com

-Légende-

- Périmètre de l'opération S=12 970m²
- Coteux existants
- Application cadastrale
- Voie nouvelle
- Arbre à planter
- Arbre divers
- Arbre à abriter
- Sens de circulation
- Direction des flux (sens de l'écoulement)
- Cheminement piétonnier (1,50m de largeur)
- Chaussées, accès et parking en aménobés
- Paves
- 13 bits S=9051m²
- Mur technique
- Zone aménageable pour les constructions principales :
- Recul imposé
- Implantation possible en semi-continu ou discontinu
- Clôture à la charge du lotisseur
- Projet Poiseau incandescent
- Lampadaire en projet

NOTA :
- Plan tracé en planimétrie au système de coordonnées CC45 par GPS (Terre).
- Le revêtement en matériaux au système X.G.P. par GPS (Terre).
- Le revêtement en matériaux au système X.G.P. par GPS (Terre).
- Leur position ne sera définitive qu'après sondages.



NOTA :
- Plan tracé en planimétrie au système de coordonnées CC45 par GPS (Terre).
- Le revêtement en matériaux au système X.G.P. par GPS (Terre).
- Le revêtement en matériaux au système X.G.P. par GPS (Terre).
- Leur position ne sera définitive qu'après sondages.

5. PLAN DES ABORDS

Photographie aérienne



6. Localisation du projet vis-à-vis des sites NATURA 2000



COMMUNE D'ANDERNOS-LES-BAINS (33)

Sise rue de la Vénérie

Présentation du site et du projet

Projet d'aménagement



Maître d'ouvrage :

SA PROTAC

66 Boulevard de la République

33 510 Andernos-les-Bains

Sommaire

I.	Situation et contexte du site.....	2
1.	Localisation du site sur le territoire communal.....	2
2.	Plan Local d'Urbanisme	3
3.	Vue aérienne du site et de ses abords	4
II.	Rubriques concernées par le projet	5
III.	Contexte environnemental du site du projet.....	6
1.	Caractérisation du milieu physique.....	6
a)	Géologie.....	6
b)	Hydrographie.....	7
c)	Prospections in situ	7
2.	Mesures d'inventaire et de protection	8
a)	NATURA 2000 - Directive Habitat.....	8
b)	NATURA 2000 - Directive Oiseaux.....	9
c)	ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2.....	9
d)	ZICO	10
e)	Parc Naturel Marin	10
3.	Synthèse des habitats sur le site d'étude.....	11
4.	Zones humides.....	11
a)	Cartographies existantes des zones humides élémentaires (SIE AG, SAGE).....	11
b)	Expertise in situ	12
IV.	Description du Projet.....	14
1.	La phase travaux.....	14
a)	Desserte.....	14
b)	Nuisances.....	14
1.	La phase d'exploitation	14
a)	Le programme	14
b)	La gestion des eaux pluviales (source PA8a - Cabinet Yann Guérolé-26/05/2020)..	15
c)	Le traitement des eaux usées.....	16
V.	Impacts potentiels du projet et Mesures en faveur de l'environnement.....	17
1.	Mesures d'évitement	17
2.	Mesures de réduction	17
3.	Les mesures d'évitement/de réduction et de compensation	17

I. Situation et contexte du site

La maîtrise d'ouvrage projette l'aménagement de 13 lots à bâtir au niveau de la rue de la Vénerie, en continuité Nord-Est du centre bourg de la commune d'Andernos-les-Bains (33), dans un quartier en cours de développement.

La zone d'étude de la présente demande d'examen au cas par cas est cadastrée section AW n°1 du plan cadastral communal. La surface du projet est de 1,3477 ha, pour un défrichement sur la totalité de la parcelle.

1. Localisation du site sur le territoire communal

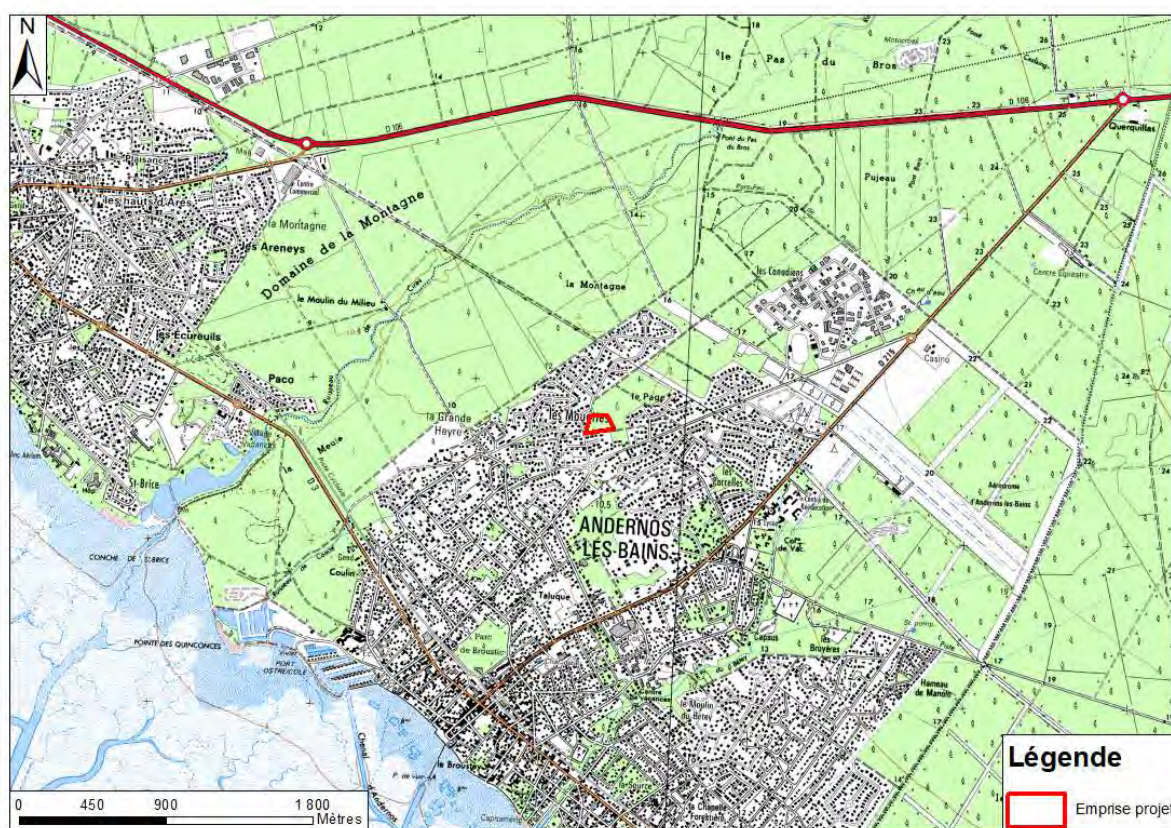
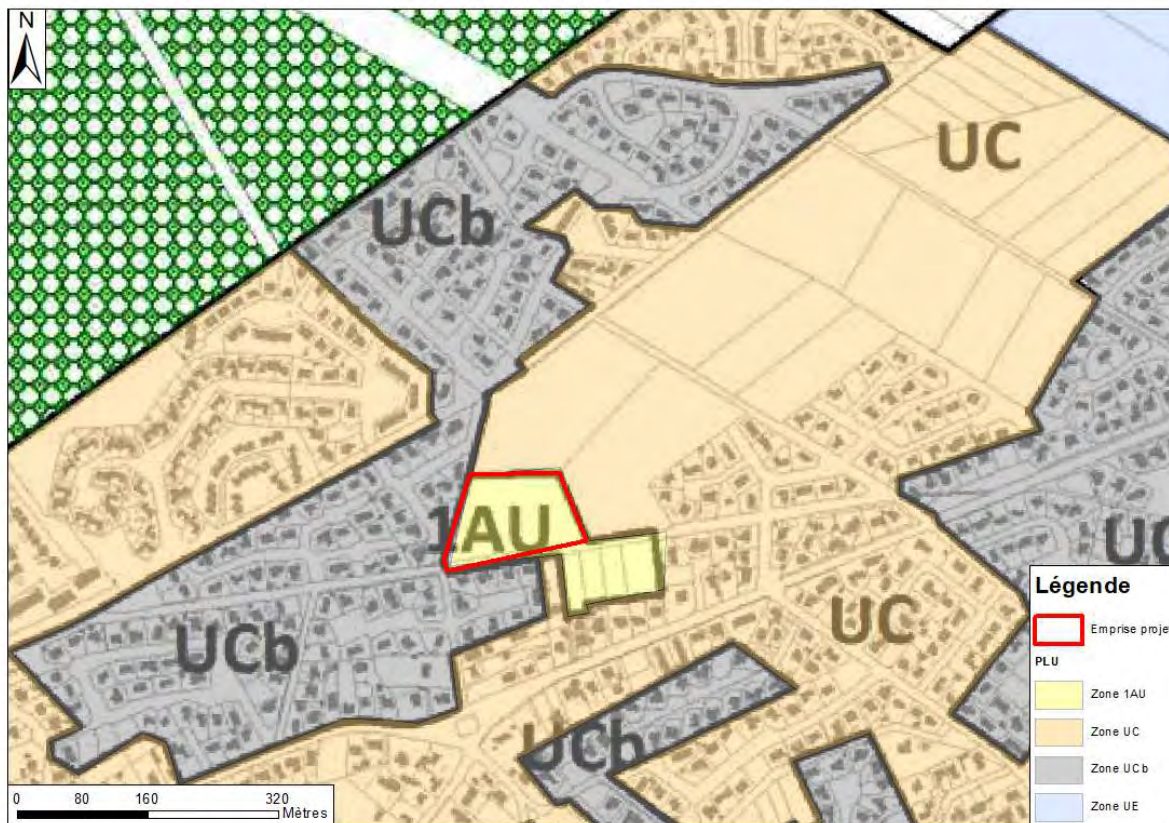


Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN (SCAN 25)

2. Plan Local d'Urbanisme

Selon le PLU de la commune d'Andernos-les-Bains, le site du projet se situe en zone 1AU ; il s'agit d'espaces ouverts à l'urbanisation sous conditions, et destinés principalement à l'accueil d'habitat. Elles peuvent également accueillir des équipements, activités et aménagements divers, sous réserve de compatibilité avec la proximité de l'habitat.



3. Vue aérienne du site et de ses abords

Le projet objet de l'étude est implanté au Nord-Est du centre-bourg de la commune, au sein de zones pavillonnaires récentes et en cours de construction.

La zone d'étude est actuellement occupée par une futaie de pin maritime sur landes sèches à Callune et Ajonc d'Europe. Le site est accessible à l'Ouest par la rue de la Vénérie et par un chemin communal au Sud.

Le site est bordé :

- A l'Ouest : par des maisons d'habitation et la rue de la Vénérie,
- Au Sud : par un fossé et un chemin communal,
- A l'Est et au Nord : par des parcelles en cours d'urbanisation.



Figure 3 : Plan des abords de la zone d'étude (BD Ortho 2015)

II. Rubriques concernées par le projet

Le projet est soumis à la rubrique suivante relative à l'article R122-2 du code de l'environnement

:

N° de la rubrique, intitulé et sous rubrique	Projet soumis à la procédure de cas par cas
47. a) Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols.	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

Figure 4 : Tableau récapitulatif des rubriques « Etude d'Impact »
(Source : extrait art. R122-2 du code de l'Environnement)

Le projet d'aménagement est donc soumis à la procédure au cas par cas car la surface à défricher est de 1,3477 ha.

III. Contexte environnemental du site du projet

1. Caractérisation du milieu physique

a) Géologie

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille de d'ARCACHON n°825, cette partie du territoire de la commune d'Andernos-Les-Bains est recouverte par la formation NF2 dite du « Sables des Landes s.s. » composée principalement par des sables hydro-éoliens ferrugineux, jaunâtres.

On retrouve à proximité du site la formation NF1 dite « Formation de Castets » composée de sables fins fluviatiles, blanchâtres à petits granules.



Figure 5 : Extrait de la carte géologique de la France 1/50 000 (Infoterre)

b) Hydrographie

Le projet est implanté dans le bassin versant hydrographique du ruisseau du Cirès référencé n°S1300500, et le sous bassin versant du ruisseau du Comte (n°S1300510) selon le Système d'Information sur l'Eau du bassin Adour-Garonne.

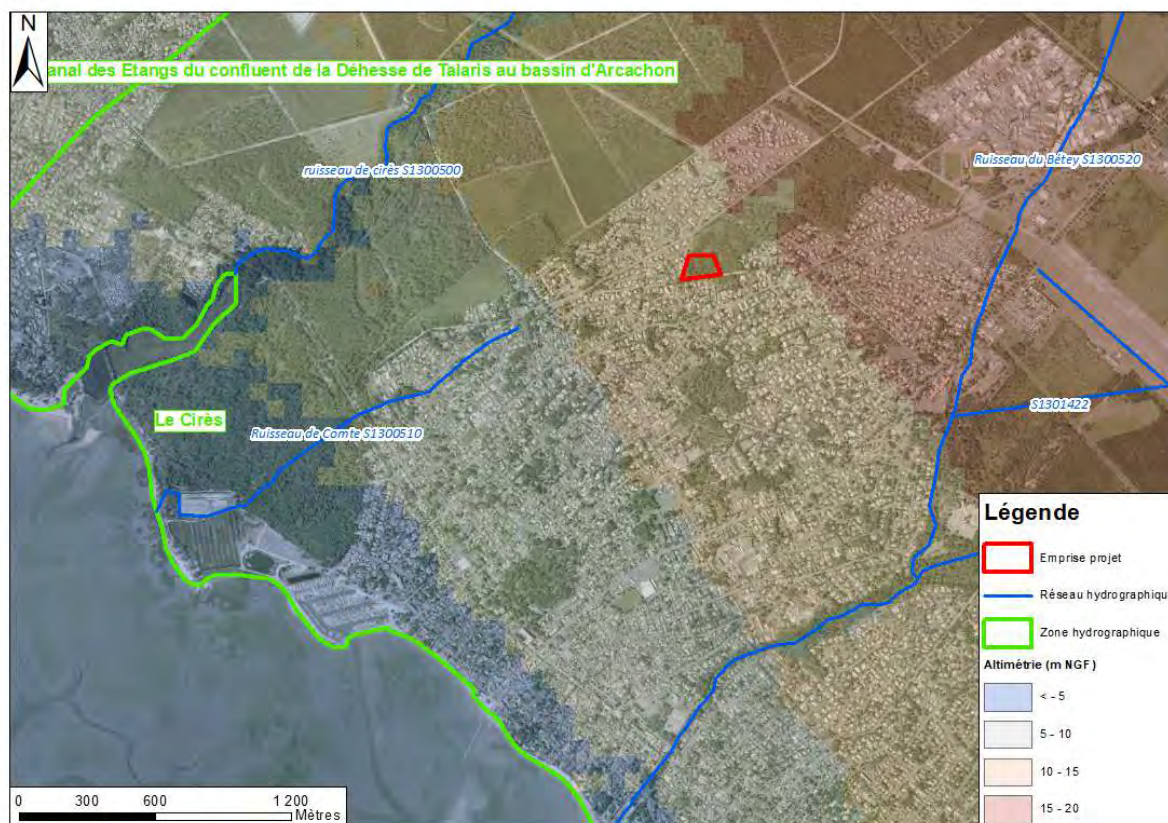


Figure 6 : Contexte hydrographique du secteur d'étude (Source : BD Carthage, MNT Gironde)

c) Prospections in situ

Les résultats des observations in situ sont présentés dans le tableau suivant :

Composante	Observations
Altimétrie du terrain	Terrain présentant une légère pente orientée Nord-Est/Sud-Ouest avec une altimétrie oscillant entre +12 et +13 mNGF
Lithologie des matériaux superficiels	Matériaux superficiels constitués principalement d'un sable fin gris-blanc parfois aliotisé à faible profondeur, relayé par un sable blanchâtre
Perméabilité	Matériaux dotés d'une bonne perméabilité avec un coefficient K compris entre $2,7 \cdot 10^{-4}$ et $5,3 \cdot 10^{-4}$ m/s
Niveau Piézométrique des Hautes Eaux (NPHE)	Un NPHE estimé dans le secteur entre 0,40 et 0,70 m/TN

2. Mesures d'inventaire et de protection

Dans un secteur proche à l'emprise du projet, plusieurs zones d'inventaires ou de protections réglementaires sont référencées :

Type de zone	Dénomination	Zonage intéressant le projet
NATURA 2000 Directive Habitat	Bassin d'Arcachon et Cap Ferret - FR7200679	NON - distance de séparation de 1,8 km
NATURA 2000 Directive Oiseaux	Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin - FR7212018	NON - distance de séparation de 1,8 km
ZNIEFF 1	Conche Saint-Brice et réservoirs à poissons de la Pointe des Quinconces - 720000928	NON - distance de séparation de 1,6 km
ZNIEFF 2	Bassin d'Arcachon - 720001949	NON - distance de séparation de 1,6 km
ZICO	Bassin d'Arcachon et réserve naturelle du banc d'Arguin Z00000603	NON - distance de séparation de 1,8 km
Parc Naturel Marin	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne	NON - distance de séparation de 1,8 km

a) NATURA 2000 - Directive Habitat



Figure 7 : Localisation des réseaux NATURA 2000 – Directive Habitat à proximité du projet (DREAL Nouvelle Aquitaine)

b) NATURA 2000 - Directive Oiseaux

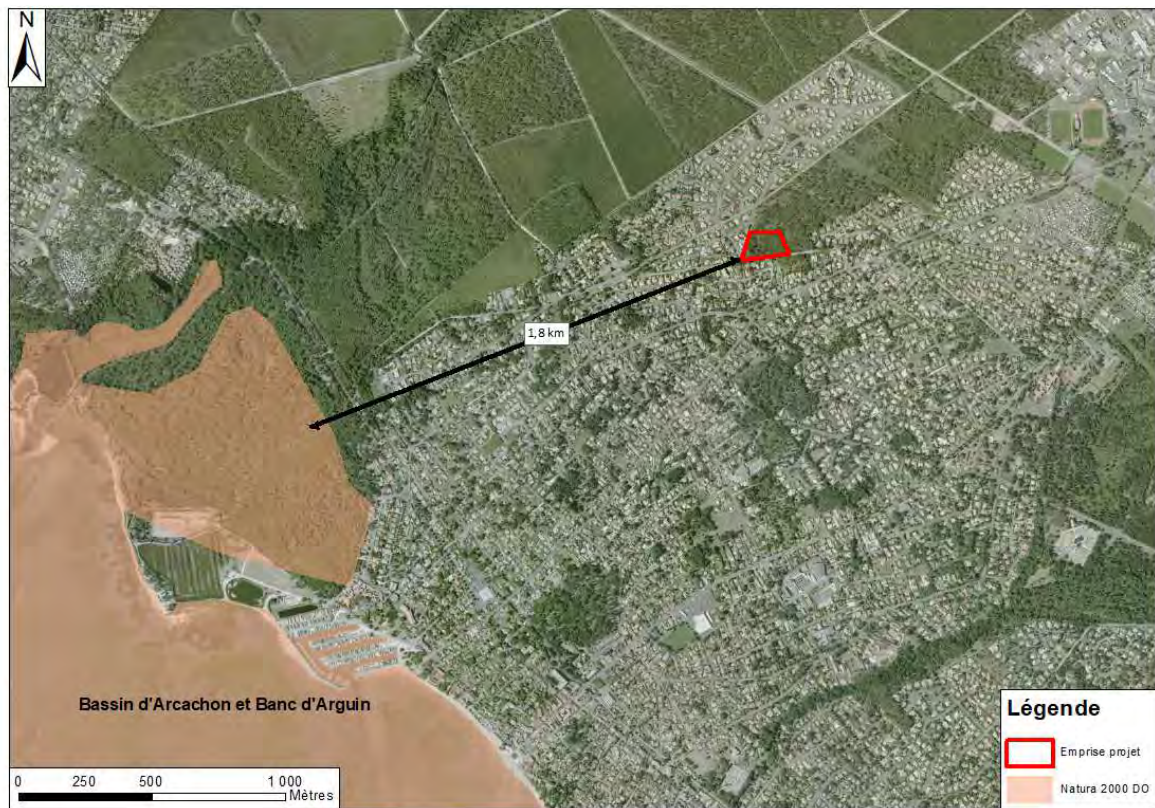


Figure 8 : Localisation des réseaux NATURA 2000 – Directive Oiseaux à proximité du projet (DREAL Nouvelle Aquitaine)

c) ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2



Figure 9 : Localisation des ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2 à proximité du projet (DREAL Nouvelle Aquitaine)

d) ZICO



Figure 10 : Localisation des ZICO à proximité du projet (DREAL Nouvelle Aquitaine)

e) Parc Naturel Marin

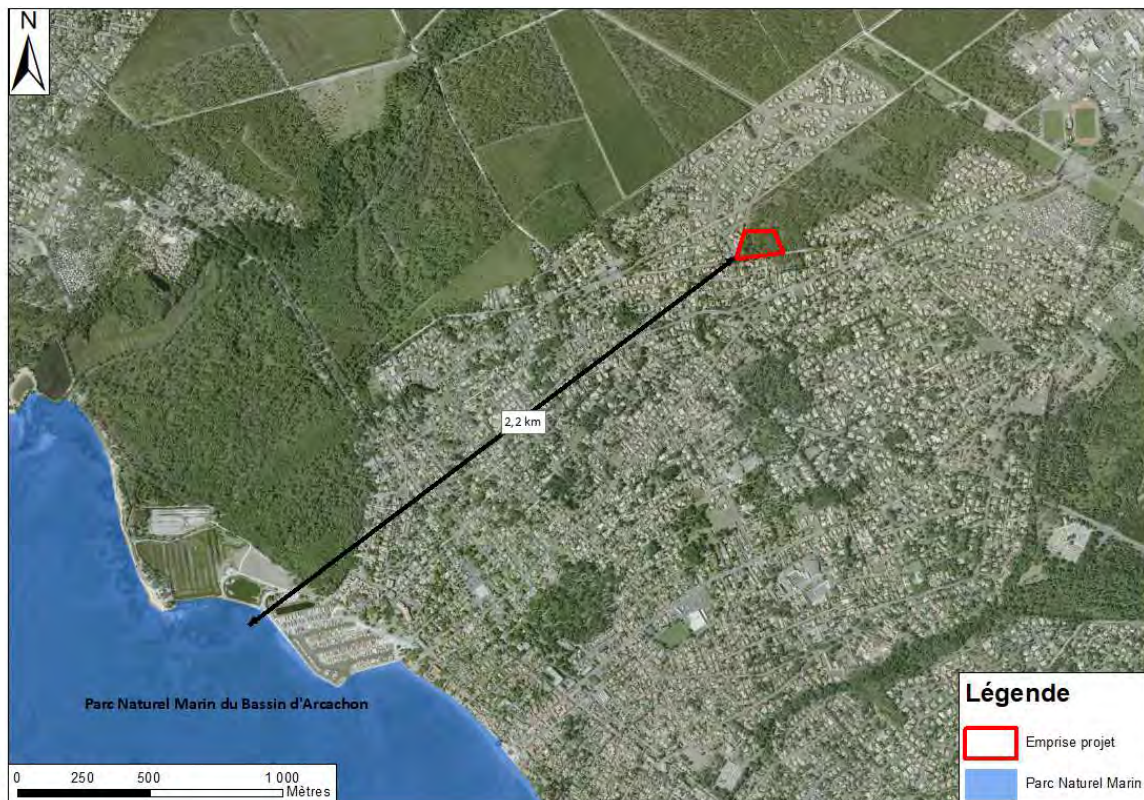


Figure 11 : Localisation Parc Naturel Marin (DREAL Nouvelle Aquitaine)

3. Synthèse des habitats sur le site d'étude

Les prospections réalisées par le bureau d'études CERAG le 03 Octobre 2019 et les études écologiques de SIMETHIS réalisées sur 4 saisons (octobre 2017 à août 2018), pour les projets d'aménagement jouxtant le Nord (données mise à la disposition du public dans le cadre de la demande de défrichement des projets situés au Nord), mettent en évidence une **Futaie de Pin maritime sur landes sèches à Callune et Ajonc d'Europe** (CB. 42.81 X 31.23) au droit du site du projet. Elle est entretenue par le passage du rouleau landais. La strate arbustive est quasi inexistante.



Figure 12 : Carte des habitats (Source : CERAG)

4. Zones humides

a) Cartographies existantes des zones humides élémentaires (SIE AG, SAGE)

La zone d'étude se situe en dehors des zones humides élémentaires cartographiées sur le bassin Adour-Garonne et des zones humides référencées au SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés.

b) *Expertise in situ*

- Critère végétation

La délimitation des zones humides sur le site a été effectuée d'après l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement modifié le 1^{er} octobre 2009.

Grâce aux inventaires floristiques, les habitats naturels présents ont pu être déterminés et ont été comparés à la liste des habitats caractéristiques des zones humides fournie par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009.

Aucune zone humide n'a été identifiée au sein de l'emprise projet selon le critère végétation.

- Critère sol

La campagne de sondages a consisté en l'exécution de 3 sondages à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur maximale de 1,20 m/TN*. Ces sondages de sol ont été implantés dans le but de déterminer la présence de sols caractéristiques de zone humide.

Pour l'aspect « zones humides », une première approche visuelle du site permet de différencier différentes zones selon : la microtopographie, la présence de zones avec des flaques d'eau stagnante, la végétation etc. Le nombre, la répartition et la localisation des points de sondage dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec un point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.



Figure 13 : Localisation des sondages pédologiques (Source : BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG)

Il convient de préciser que les sondages réalisés n'ont fait l'objet d'aucun équipement. Les coupes lithologiques relevées au cours de la réalisation des sondages sont exposées ci-après :

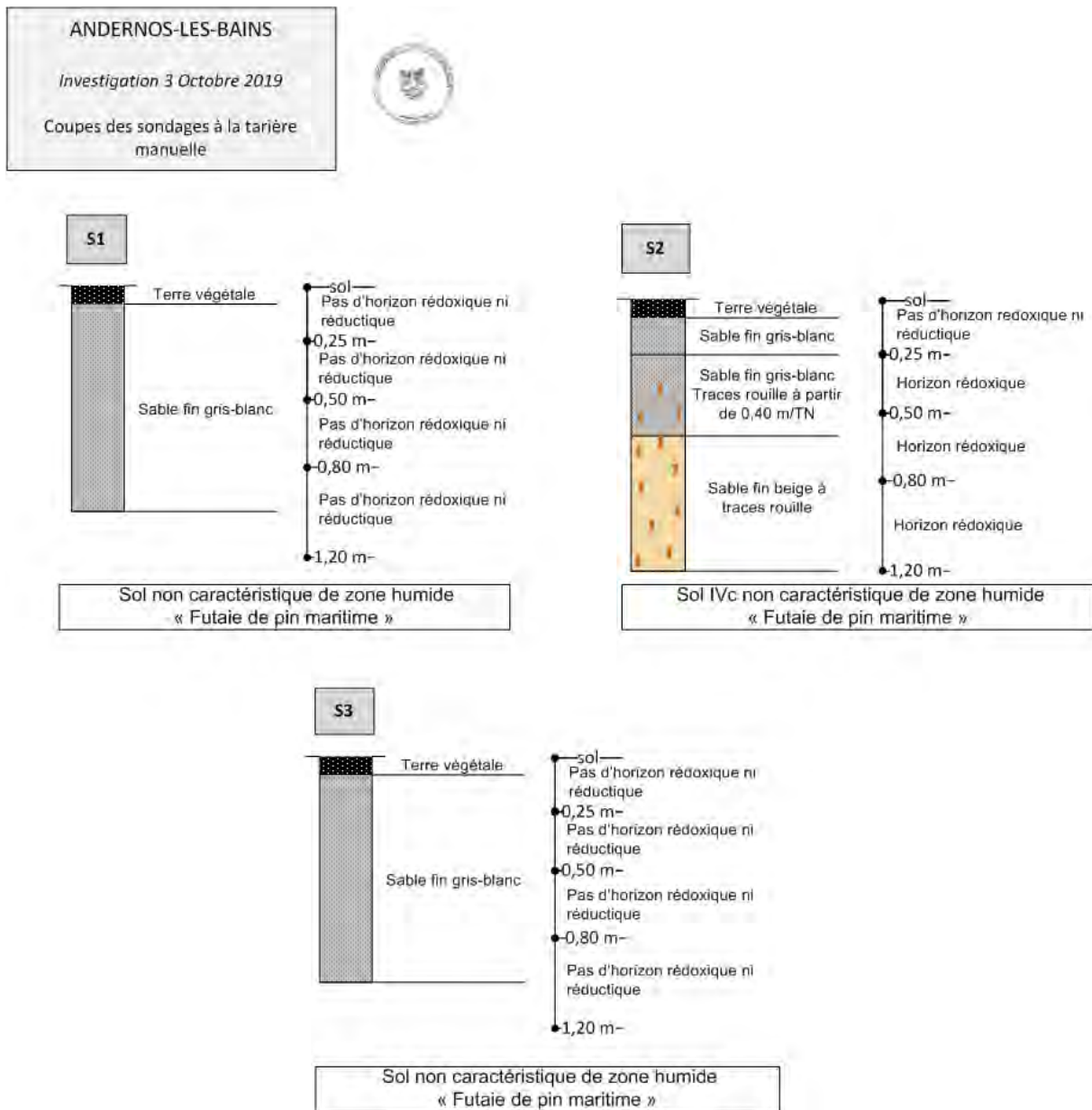


Figure 14 : Coupes pédologiques des sondages à la tarière manuelle S1 à S3 (Réalisation : CERAG)

Les observations sur site et l'analyse des coupes pédologiques mettent en évidence la présence de matériaux sableux gris à beige. Le solum du sondage S2 est marqué par des traits rédoxiques identifiés à partir de 0,40 m de profondeur se poursuivant en profondeur. Il n'est pas relayé par un horizon réductique, ainsi il appartient à la classe IVc du GEPPA et n'est pas considéré comme un sol humide.

- Synthèse :

Conformément à l'article L.211-1-I-1° du Code de l'environnement, dans sa version applicable en date de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité et de la chasse, le site du projet ne présente pas de zone humide.

IV. Description du Projet

1. La phase travaux

a) Desserte

Le chantier sera accessible depuis la Rue de la Vénérie. L'accessibilité du chantier par les véhicules sera étudiée en collaboration avec les services techniques de la Ville afin de minimiser les impacts sur la circulation du secteur.

b) Nuisances

Les périodes de travaux devront faire l'objet de mesures visant à limiter les nuisances potentielles sur l'environnement humain et la santé des populations proches. Une information permettra de limiter les incompréhensions liées à ces travaux.

Les travaux sur les réseaux seront organisés de manière à éviter les coupures dans la mesure du possible et les chantiers seront organisés de façon à maintenir en permanence les accès riverains.

1. La phase d'exploitation

a) Le programme

Le projet d'aménagement exposé ci-après permettra la création d'un lotissement composé de treize lots destinés à la construction à usage d'habitation. Ils seront desservis par une voirie intérieure, ainsi que tous les réseaux habituels.

L'entrée de l'opération se fera depuis la rue de la Vénérie.

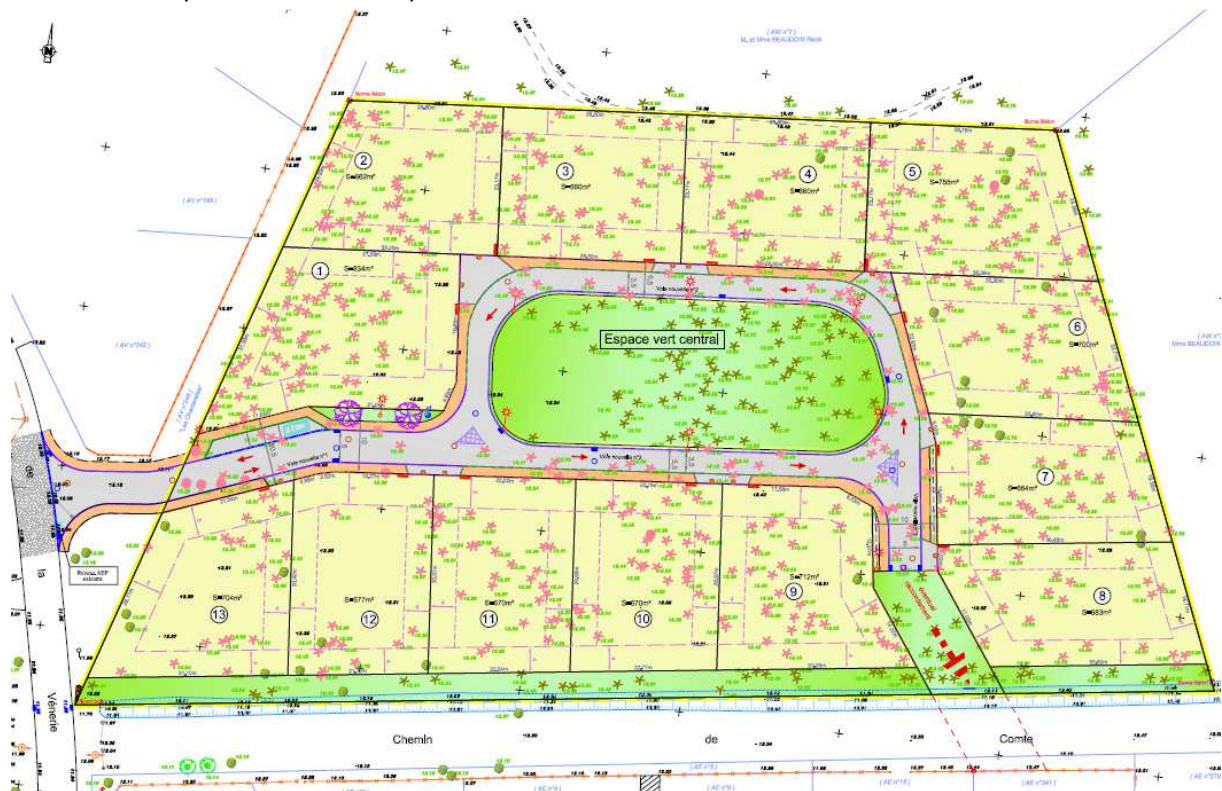


Figure 15 : Plan de composition (Source : PA4- Cabinet Yann Guénolé)

Le projet comprendra :

- 9051 m² de lots
- 3919 m² d'espaces communs, qui se décomposent en :
 - 2075m² d'accotement, espace vert
 - 313 m² de cheminement
 - 215 m² de raccordement
 - 1316 m² de chaussée, parking et accès.

Une proposition d'implantation des bâtiments s'inspirant du bâti existant situé à proximité (de type pavillonnaire) est proposée ci-après.



Figure 16 : Hypothèse d'implantation /vue (Source : PA9- Cabinet Yann Guérolé—Lénaig Guneole-Architecte DPLG)

b) La gestion des eaux pluviales (source PA8a - Cabinet Yann Guérolé-26/05/2020)

Conformément aux dispositions prises au niveau du Schéma Directeur du Bassin d'Arcachon, le principe à retenir concernant l'évacuation et le traitement des eaux pluviales consistera en l'infiltration prioritaire des effluents sur le site.

- Parties communes (voirie)

Les eaux de ruissellement de la voirie seront récupérées dans des grilles puis rejetées dans le drain autoroutier situé dans la fondation en diorite de la chaussée, constituant un massif de stockage.

Calculs hydrauliques de dimensionnement de la structure réservoir de la chaussée

Superficie totale de la chaussée + accès + parking : 1 316 m²

Superficie des cheminements : 438m²

TOTAL des superficies imperméabilisées des parties communes : 1 754 m²

Volume d'eau total théorique à stocker :

$$1\,754 \times 0,05^* = 87,7 \text{ m}^3$$

*0,05 : données locales représentant la hauteur de pluie d'une averse décennale en mètre carrés sur une durée de quatre heures.

Seule la fondation de la chaussée comportant un drain central sera retenue pour le stockage

Soit une superficie de 1 000m²

$$1\,000 \times 30\% \times 0,30 \text{ m} = 90 \text{ m}^3 \text{ de stockage.}$$

L'épaisseur de diorite retenue sera donc de : 0.30 m.

Une surverse de sécurité sera prévue dans le fossé existant, le long du chemin de Comte au Sud de l'opération.

- Parties privatives

Les propriétaires des lots devront s'équiper de massifs de stockage privés pour éviter un rejet direct des eaux de ruissellement des parties imperméabilisées, pour permettre une infiltration dans le terrain naturel.

c) Le traitement des eaux usées

L'opération sera équipée d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées qui se raccordera au réseau public de la rue de la Vénérie. Chaque lot sera raccordé au réseau EU commun.

In fine, les eaux usées seront traitées au niveau de la station d'épuration de la commune de Biganos, n°0533051V002. Elle collecte les effluents du territoire communal et a une capacité de 135 000 eq. Hab. Selon la fiche de synthèse du SIE AG, cette station fonctionne en 2018 à 81 % de sa capacité volumique et le rendement épuratoire est bon en général, supérieur ou égal à 87% pour les paramètres DBO5 DCO, MES et PT.

V. Impacts potentiels du projet et Mesures en faveur de l'environnement

1. Mesures d'évitement

Les principales mesures en faveur de l'environnement sont :

- **Conservation des arbres existants** au sein de l'ilot central commun,
- **Conservation d'un maximum d'arbres existants** au droit des espaces verts communs et des lots,
- **Recul de 5m par rapport au fossé** situé au Sud du projet,



Figure 17 : Hypothèse d'implantation (Source : PA9- Cabinet Yann Guérolé - Lénaig Guneole-Architecte DPLG)

2. Mesures de réduction

- **Maintien d'un espace vert** central de l'ordre de 1 800 m²,
- Les ilots d'arbres et arbre isolé faisant l'objet de mesures d'évitement dans le cadre du projet seront mises en défens et protégés pendant la phase de travaux.

3. Les mesures d'évitement/de réduction et de compensation

Des mesures seront menées sur l'ensemble du projet :

- L'intégralité des arbres présents au droit de l'espace vert central sera conservée,
- Une compensation forestière relative aux boisements défrichés sera engagée par le pétitionnaire.
- Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront gérées par infiltration au sein d'une structure réservoir.

Table des figures :

Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN (SCAN 25)	2
Figure 2 : Extrait du zonage du PLU d’Andernos-Les-Bains	3
Figure 3 : Plan des abords de la zone d’étude (BD Ortho 2015).....	4
Figure 4 : Tableau récapitulatif des rubriques « Etude d’Impact ».....	5
Figure 5 : Extrait de la carte géologique de la France 1/50 000 (Infoterre).....	6
Figure 6 : Contexte hydrographique du secteur d’étude (Source : BD Carthage, MNT Gironde). 7	
Figure 7 : Localisation des réseaux NATURA 2000 – Directive Habitat à proximité du projet (DREAL Nouvelle Aquitaine)	8
Figure 8 : Localisation des réseaux NATURA 2000 – Directive Oiseaux à proximité du projet (DREAL Nouvelle Aquitaine)	9
Figure 9 : Localisation des ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2 à proximité du projet (DREAL Nouvelle Aquitaine)	9
Figure 10 : Localisation des ZICO à proximité du projet (DREAL Nouvelle Aquitaine).....	10
Figure 11 : Localisation Parc Naturel Marin (DREAL Nouvelle Aquitaine)	10
Figure 12 : Carte des habitats (Source : CERAG).....	11
Figure 13 : Localisation des sondages pédologiques (Source : BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG).....	12
Figure 14 : Coupes pédologiques des sondages à la tarière manuelle S1 à S3 (Réalisation : CERAG)	13
Figure 15 : Hypothèse d’implantation /vue (Source : PA9- Cabinet Yann Guérolé—Lénaig Guneole-Architecte DPLG)	14
Figure 16 : Hypothèse d’implantation /vue (Source : PA9- Cabinet Yann Guérolé—Lénaig Guneole-Architecte DPLG)	15
Figure 17 : Hypothèse d’implantation (Source : PA9- Cabinet Yann Guérolé - Lénaig Guneole-Architecte DPLG)	17